

**TRAVAUX DE
REAMENAGEMENT
CET DE RAUZAN**

DOSSIER DE RECOLEMENT

DECEMBRE 1999

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	2
2. SITUATION DU SITE	3
LOCALISATION	3
EXPLOITATION	3
3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	4
4. TRAVAUX DE REAMENAGEMENT	5
DESCRIPTION DES TRAVAUX	5
HISTORIQUE DES TRAVAUX	6
5. CONCLUSION	7

1. Préambule

La société SOVAL a cessé l'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique de classe II situé au lieu dit «Au bédât » sur le territoire de la commune de RAUZAN au 30 Avril 1998.

Ce document, intitulé «**Dossier de recolement – Travaux de réaménagement – CET de RAUZAN**» décrit les travaux de réaménagement réalisés sur le CET de RAUZAN conformément aux prescriptions énoncées dans l'Arrêté Préfectoral d'exploitation (n° 12840 du 09/06/87).

2. Situation du site

Localisation

Le Centre d'Enfouissement Technique est situé au nord ouest de la commune de RAUZAN, au lieu dit «Au bédât» sur la parcelle n° 59 section ZI.

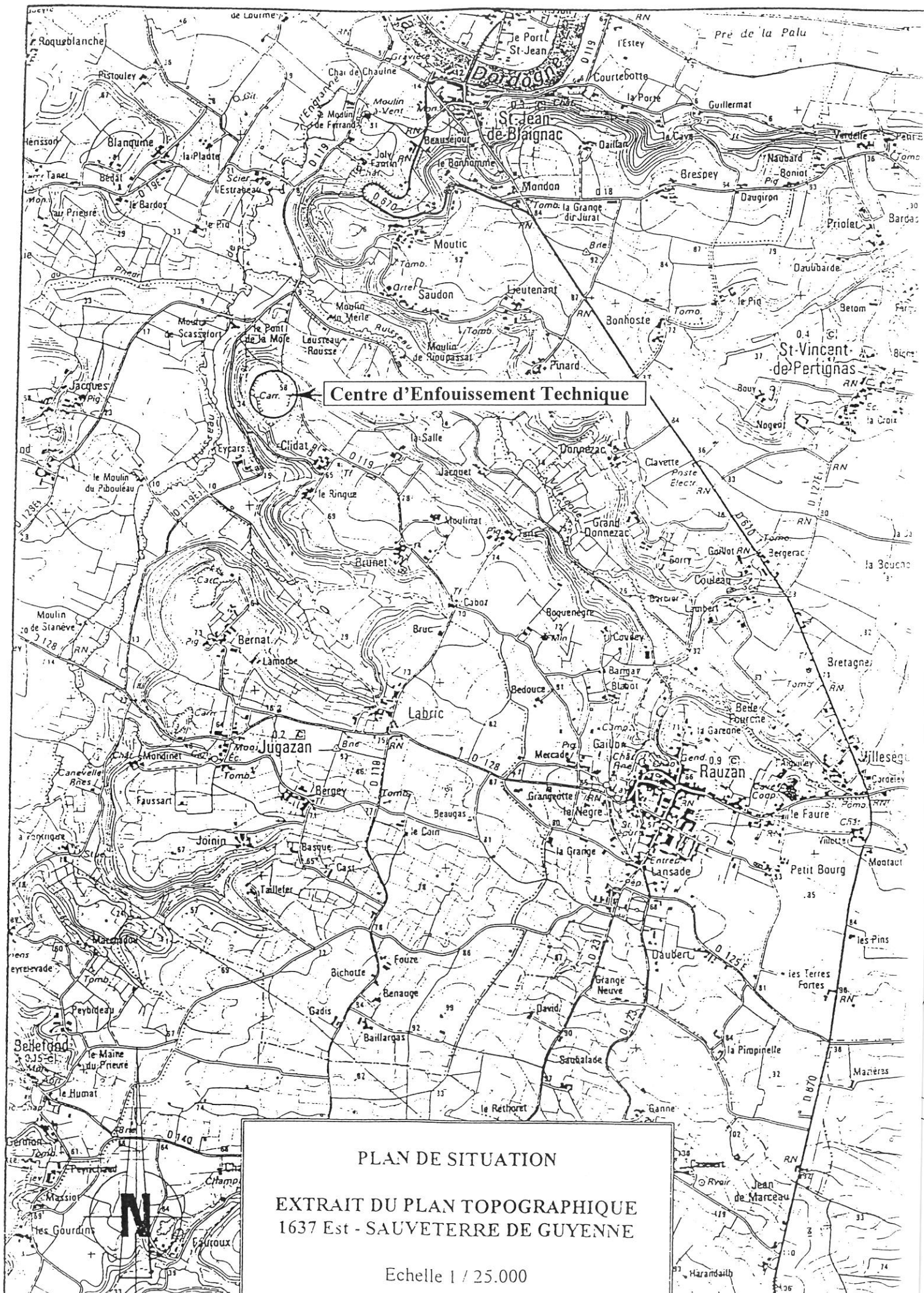
Le site est localisé sur l'emplacement d'une ancienne carrière d'extraction de matériaux, en limite nord ouest d'un plateau délimité par deux vallées façonnées par des cours d'eau.

- à l'ouest par l'Engranne
- nord est par le Villesèque

Un plan, de situation à l'échelle 1/25000 et un extrait du plan cadastral sont présentés ci-après.

Exploitation

Le volume d'enfouissement disponible a été comblé jusqu'au niveau du terrain naturel, un volume de surélévation a été remblayé pour constituer un relief final en dôme afin d'améliorer le ruissellement sur la couverture de réaménagement.



Centre d'Enfouissement Technique

PLAN DE SITUATION
EXTRAIT DU PLAN TOPOGRAPHIQUE
1637 Est - SAUVETERRE DE GUYENNE

Echelle 1 / 25.000

3. Contexte réglementaire

Le Centre d'Enfouissement Technique (CET) situé au lieu dit « Au bédât » à RAUZAN (33) est une installation classée, relevant de la rubrique 322B2 pour la protection de l'environnement, soumise à autorisation au titre de la loi n° 76.663 du 19.07.76, pour laquelle la société STMB a obtenu l'autorisation d'exploiter par Arrêté Préfectoral en date du 09 Juin 87 (n° 12840)

Le CET a fait l'objet d'Arrêtés Préfectoraux de prescriptions complémentaires relatif aux déchets admissibles, en date du 15 Juin 1993 (n° 13523), du 18 Avril 1995 (n° 13811), du 13 novembre 1995 (n° 13946) et du 9 Mai 1996 (n° 14037).

En date du 04/12/97, l'Arrêté Préfectoral n° 14407 a notifié le changement de titulaire de l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation, soit la substitution d'ONYX AQUITAINE par la société SOVAL en tant que société exploitante du site.

En date du 11/03/98, la Société SOVAL a informé la Préfecture de la Gironde de la cessation d'exploitation du CET conformément à la procédure administrative de fermeture d'une installation régie par l'article 34.1 du décret n° 77-1133 du 21/09/77.

4. Travaux de réaménagement

Les travaux de réaménagement de la zone d'exploitation ont consisté en la mise en œuvre et la végétalisation d'un remblai de couverture, afin d'assurer l'isolement du massif de déchets enfouis sous-jacent vis-à-vis des eaux météoriques et l'intégration paysagère du site avec les zones riveraines.

Description des travaux

Le tableau suivant présente le principe constitutif de la couverture finale réalisée en rappelant les obligations techniques de l'Arrêté Préfectoral relatif à ces aménagements.

Obligation A.P. 9 Juin 19875 (n° 12840)	Actions projetées Par SOVAL
<ul style="list-style-type: none"> ● relief avec pente de 3 % mini ● sol de surface reconstitué d'une épaisseur de 1 m. ● couvert végétatif définitif constitué par prairies, cultures ou couvert forestier 	<ul style="list-style-type: none"> ● relief en dôme avec pente de 3 % (cf plan de réaménagement) ● couverture de terre d'une épaisseur de 1 mètre, dont 0,8 m d'argile ● végétalisation de type prairie

Un plan topographique du site réaménagé avec un relief en dôme est présenté ci-après.

Sur le pourtour de la zone d'enfouissement réaménagée, un réseau de fossés superficiels a été aménagé pour recueillir les eaux de ruissellement qui sont ainsi dirigés vers le milieu naturel en périphérie du site, et ainsi annuler tout risque de ravinement hydraulique de la zone réaménagée ou des terrains alentours.

Après végétalisation de la zone réaménagée, le relief en dôme en partie dissimulé par les zones boisées environnantes, assurera une intégration paysagère cohérente avec les paysages en coteaux environnants.

Historique des travaux

L'ensemble des travaux de réaménagement ont été achevés à la fin Novembre 1999.

En 1998 (de Mai à Octobre 1998)

- ↳ mise en œuvre d'une couche d'argile d'au moins 0,8 m sur l'ensemble de la surface.

En 1999 (de Mai à Octobre 1999)

- ↳ mise en œuvre d'un remblai de terre complémentaire pour obtenir un recouvrement de 1 m d'épaisseur,
- ↳ amendement du sol avec du compost d'ordures ménagères,
- ↳ végétalisation par projection hydraulique sur les zones planes et les talus périphériques ,
- ↳ aménagements des fossés périphériques et des exutoires (descentes d'eau bétonnées).

5. Conclusion

L'ensemble des travaux de réaménagement du CET ont été réalisés conformément aux prescriptions de l'Arrêt Préfectoral au 09 Juin 1987 (n° 12840) et tels que décrit dans notre programme de réaménagement validé par les services de la préfecture de Gironde (cf courrier de la Préfecture de Gironde, du 16/04/1998).